



## FONDS D'ENTRAIDE JURASSIEN (FdE)

### Prestations à la formation forestière (version n°1 de juin 2020)

---

Le « Fonds d'entraide jurassien pour la formation du personnel engagé en forêt et en scierie », communément appelé Fonds d'entraide (FdE), est un fonds paritaire entre les propriétaires de forêts, les entrepreneurs forestiers et les acheteurs de bois, lesquels apportent chacun une partie des contributions encaissées. La gestion du FdE est assurée par ForêtJura.

Veillez trouver ci-dessous le détail des aides allouées à la formation forestière et à la promotion des métiers forestiers par le FdE :

#### A) *Soutiens à la formation des apprentis « Forestier-bûcheron »*

- **CI A, B, C F et G / Cours dispensés par ForêtSuisse**  
Le FdE prend en charge le **80 % des frais restants des CIs.**
- **Bilan intermédiaire**  
A la fin du deuxième hiver (2<sup>ème</sup> saison de coupe), les apprentis sont évalués par un expert. Cet examen à blanc n'est pas officiel, mais permet de donner des indices importants pour la suite de l'apprentissage et avant la procédure de qualification en dernière année. Le FdE paie **tous les frais** liés à ce bilan intermédiaire (expert, déplacements, repas, etc.).
- **Frais de procédure de qualification (examens CFC)**  
Le FdE défraie les experts à hauteur de **Fr. 150.- par jour**. De plus, il attribue un prix (**montant de Fr. 150.- cash**) au candidat avec la meilleure moyenne des travaux pratiques I et II.
- **AFP / Praticien forestier**  
Les praticiens forestiers ont les cours-bloc de connaissances générales à l'école d'agriculture de Grangeneuve dans le canton de Fribourg. Les apprentis AFP ont donc des frais supplémentaires de logement et de nourriture. Le FdE alloue la somme de **Fr. 250.- par an** comme dédommagement, en plus de la prise en charge de **80% des frais restants des CIs**.
- **Casque des nouveaux apprentis**  
Le FdE paie le casque des nouveaux apprentis, mais **au maximum Fr. 300.-**.

#### B) *Soutiens à la formation des apprentis « Scieur »*

- **Dédommagement pour les apprentis scieurs**  
Le FdE alloue à chaque apprenti scieur un montant forfaitaire de **Fr. 1'000.- par année** comme dédommagement des frais de déplacement, nourriture et autres.



# ForêtJura

Association des propriétaires forestiers

## C) *Soutiens à des formations diverses et continue*

### ➤ **Brevets et diplômes supérieurs**

Le FdE alloue les soutiens forfaitaires suivants :

- Fr. 500.- pour l'obtention du brevet de **contremaître forestier**
- Fr. 500.- pour la réussite des modules de base et des examens en vue de l'entrée à l'école de **garde forestier ES** du Cefor de Lyss
- Fr. 500.- pour l'obtention du diplôme de **garde forestier ES** du Cefor de Lyss
- Fr. 500.- pour l'obtention du diplôme d'**ingénieur forestier** à HAFL de Zollikofen

### ➤ **Formation des instructeurs à ForêtSuisse**

Les candidats jurassiens ayant réussi les examens d'entrée de moniteurs à ForêtSuisse, doivent suivre un cours d'introduction de 13 jours. La perte de gain est en partie prise en charge par le FdE à raison de **Fr. 1'300.- par participant**.

### ➤ **Cours de formation continue pour le personnel forestier**

Chaque année des cours pratiques de formation continue sont proposés au personnel forestier jurassien (formateurs, gardes forestiers, entreprises forestières, etc.). Le FdE soutient financièrement tous les cours mis sur pied par l'Office cantonal de l'environnement (1<sup>er</sup> secours, remise à niveau méthodes de bûcheronnage, solution de branche, câble-grue, etc.) dans une fourchette de **Fr. 6'000.- à 10'000.-** par année, selon le thème et la durée de ceux-ci.

## D) *Soutiens à des actions de marketing / publicité / information*

### ➤ **Salon de la formation**

Tous les deux ans, les métiers forestiers sont présentés au salon intercantonal de la formation. Le FdE paie le **50% du total des frais** (50% par le Jura-bernois).

### ➤ **Promotion et marketing des métiers forestiers**

Selon les besoins, le FdE participe aux frais liés à une manifestation ou journée de promotion de la forêt (au cas par cas).

### ➤ **Cotisation GIP (groupement interprofessionnel JU-JB)**

Le GIP édite la brochure "**CHOISIR**", dans laquelle toutes les places de stage pour le Jura et le Jura bernois sont listées. Le FdE paie les frais inhérents, soit env. **Fr. 300.- par année**.

### ➤ **Abonnement au journal "LA FORET"**

Le FdE offre l'abonnement au journal "**La FORET**" à chaque apprenti, entreprise formatrice et garde forestier.

### ➤ **Prix CODOC**

Chaque année CODOC met sur pied le concours du meilleur "Dossier de formation" suisse. Le Canton du Jura, via le FdE, sponsorise le concours à hauteur de **Fr. 150.- par année**.

## **Pour le Fonds d'entraide jurassien FdE :**

C. Huber, en charge de la formation forestière JU à ENV, [cedric.huber@jura.ch](mailto:cedric.huber@jura.ch)

D. Adatte, en charge de la gestion administrative du FdE, [didier.adatte@foretjura.ch](mailto:didier.adatte@foretjura.ch)